



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt novembre à 17h30, le Conseil Municipal composé de 7 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

**Présents :** Gérard FRESLON, Claudie ASMONTI, Albert HERBLIN, Gisela MORLOCK, Sylvie BOBIN, Véronique ROUSSEAU, Christine HERBLIN.

**Date de convocation :** 13 novembre 2017

**Date d'affichage de la convocation :** 13 novembre 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Albert HERBLIN est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2017**

Suite à une mauvaise transmission du PV du 23 octobre 2017 à un des conseillers, Monsieur le Maire reporte au prochain conseil l'approbation du procès-verbal.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la carte communale est terminée, qu'il doit se rendre au cabinet conseil afin de la retirer après signature. La carte communale sera remise par la suite à la Préfecture.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Xavier HUBERT est le nouveau président du SIEGE, Mme Perrine FORZY est 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Jean QUETIER est 2<sup>ème</sup> vice-président et M. Christian DORGE est le 3<sup>ème</sup> vice-président.

### **Délibération 1 : Approbation du rapport de la CLECT sur les attributions de compensations définitives**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Certaines charges qui dépendaient de groupement comme la CAPE ou de SIVOS sont redonnées aux communes. Monsieur le Maire informe que la commune de LA BOISSIERE n'est concernée que par les transports vers les piscines, 503 euros donc seront restitués.

La délibération concernant l'approbation du rapport de la CLECT sur les attributions de compensations définitives est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 2 : Avenant d'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Monsieur le Maire explique qu'un cabinet va évaluer les risques professionnels pour chaque agent pour un coût d'environ 140 euros.

La délibération concernant l'avenant d'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 3 : Contrat Groupe d'Assurance Statutaire avec le CDG 27 de l'Eure (en remplacement du CIGAC)**

En cas d'arrêt maladie d'un agent, la commune doit non seulement payer l'agent malade mais aussi la personne qui le remplace, cette assurance permet de couvrir une partie de ces frais. Le centre de gestion de l'Eure propose de mutualiser cette prestation entre les communes de l'Eure qui le souhaitent.

La délibération concernant le contrat Groupe d'Assurance Statutaire avec le CDG 27 de l'Eure est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération 4 : Attribution de la participation au voyage à Granville**

Une délibération à précédemment était prise concernant les conditions de participation aux frais des voyages scolaires. La délibération d'aujourd'hui concerne l'attribution de cette participation aux familles.

La délibération concernant l'attribution aux familles dont les enfants ont participé au voyage à Granville est adopté à l'unanimité.

**Délibération 5 : Convention de déneigement avec la société SEIDLER Eric (rapporteur Albert HERBLIN)**

Monsieur le Maire présente la convention de déneigement faite comme chaque année avec la société SIEDLER et précise que seul le tarif horaire change, il passe de 66 euros à 67.37 euros de l'heure.

La délibération concernant la convention de déneigement avec la société SEIDLER Eric est adoptée à l'unanimité.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille de la commune demande au conseil municipal une aide financière pour un voyage à l'étranger de leur enfant lycéen La demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-sept heures et quarante-cinq minutes.

Le Maire,  
Gérard FRESLON



Le Secrétaire de séance,  
Albert HERBLIN

